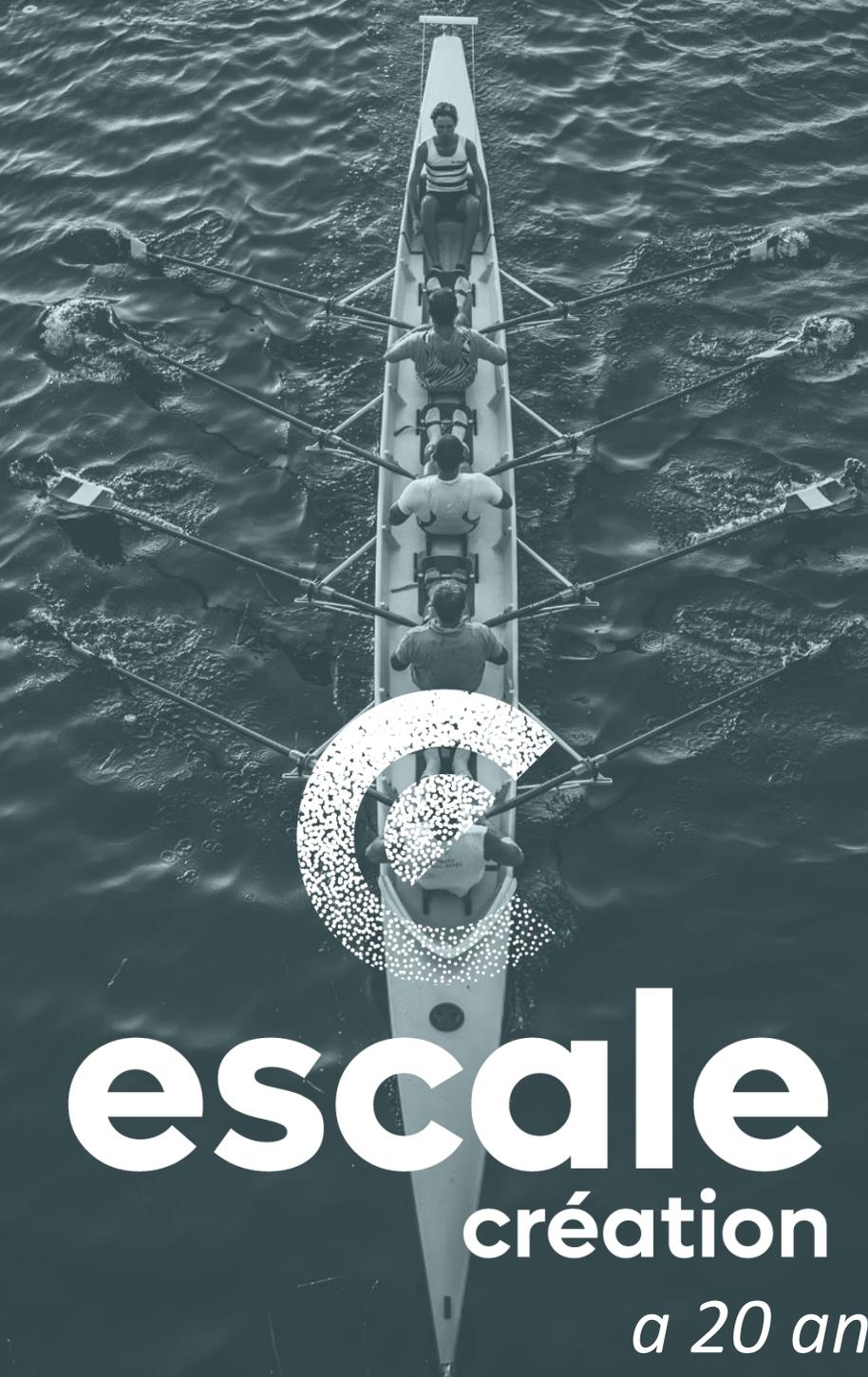


Escale Création

Coopérative d'entrepreneur.e.s

Dossier de presse



escale
création

a 20 ans ! ★ ★ ★

Octobre 2022

Sommaire

P.3 : Le mot du fondateur

P.4 : Historique

P.5 : Présentation des CAE

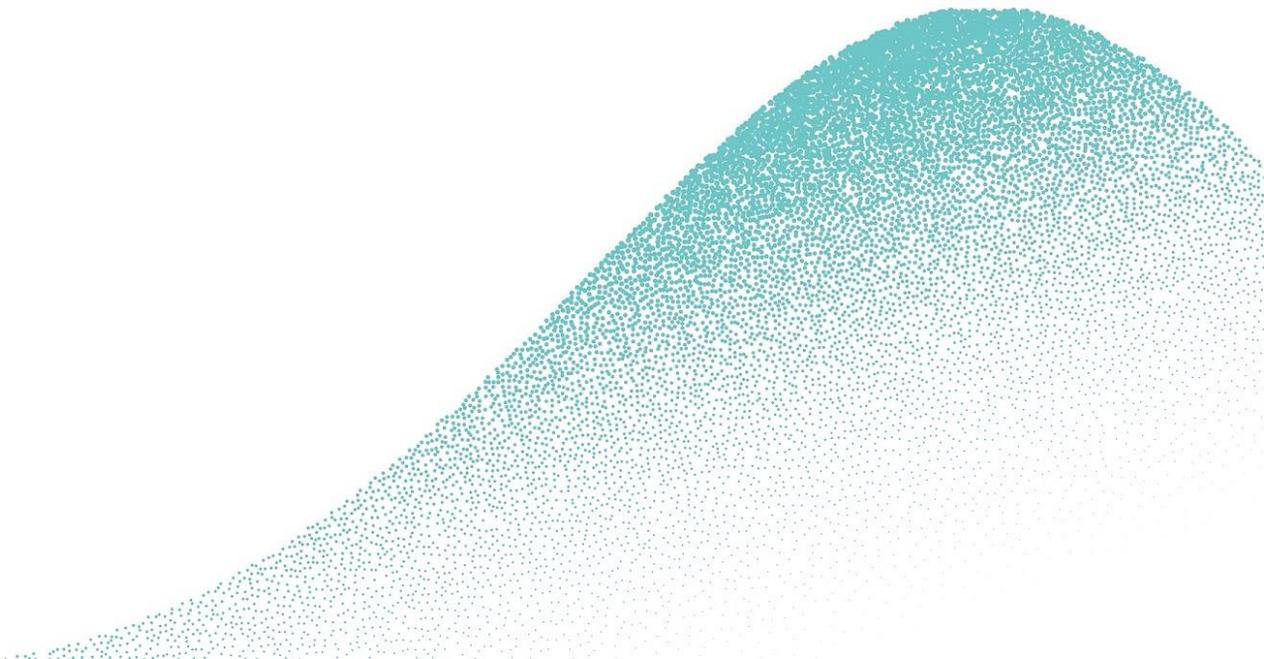
P.6 : Les chiffres clés

P.8 : L'équipe des permanent.e.s

P.9 : La Gouvernance d'Escale Création

P.11 : Lexique / Mots clés

P.12 : Contacts



Le mot du fondateur



“

Après une courte expérience en tant que Conseiller à la création d'entreprises dans une structure lyonnaise, le manque de lien et de suivi avec les entrepreneur-e-s m'a assez vite poussé à rechercher un mode entrepreneurial plus en lien avec mes aspirations.

L'opportunité de lancer un projet CAE sur le sud-est de l'agglomération m'a permis de passer de l'envie à l'expérimentation du projet Escale Création en 2002 sur Saint-Fons.

Le fait de suivre et vivre le parcours professionnel des entrepreneur-e-s qui développent le projet au sein de notre entreprise partagée, est d'une richesse incroyable et continue de m'animer.

Mickaël Chauvin - Directeur Général

Parcours :

Diplômé d'un DESS « Ingénierie économique et financière de projets »

Responsable du projet Escale Création de 2002 à 2005, il en devient Associé-Fondateur et Gérant lors de la création juridique en SCIC Sarl en janvier 2005.

A l'occasion de la transformation d'Escale Création en SCIC SA en janvier 2022, il est nommé Directeur Général par le nouveau Conseil d'Administration.

Historique

2002

Lancement d'Escale Création **dans les locaux de la Coursive d'entreprises de Saint-Fons**. Ce projet initié par **la ville de Saint-Fons** et les partenaires du territoire du sud-est de l'agglomération lyonnaise est portée, dans un premier temps par la CAE Cap Services.

2005

Après 3 années de test, Escale Création se crée juridiquement sous la forme de **Société Coopérative d'Intérêt Collectif** (SCIC Sarl) permettant un sociétariat très ouvert aux parties prenantes du projet.

2012

Mise en place des ateliers mutualisés avec **Graines de Sol** (CAE à Oullins). L'objectif est de favoriser le développement d'un projet individuel à travers un parcours d'ateliers collectif. Refonte du parcours d'ateliers mutualisés.

Escale Création fête ses 10 ans et fait peau neuve avec une nouvelle communication.

2015

Lancement de la 1^{ère} **Coopérative Jeunesse de Services (CJS)** de la Région sur le territoire de Saint-Fons, suivie les 2 années suivantes par les territoires de Vénissieux puis Lyon 8^{ème}.

Création de **Pros Coop Chez Vous**, notre coopérative de Service à la personne.

2016

Mise en application de **la loi ESS** avec transformation des contrats de travail en CESA (Contrats d'Entrepreneur.e.s Salarié.e.s Associé.e.s) et passage **de 26 à plus de 50 associé.e.s !**

2017

Graines de Sol, Cabestan, Elycoop et Escale Création créent la dynamique **Co'Hop**.

Notre coopérative Escale Création, par sa marque dédiée à la formation professionnelle **Escale Learning**, est officiellement **datadockée !**

2021

Escale Learning, organisme de formation d'Escale Création, est certifié **Qualiopi**.

2022

Transformation en SCIC SA. Élection des membres de notre tout premier CA.

Nomination de **Grégoire Bastide** en tant que Président du Conseil d'Administration et de **Mickaël Chauvin** au poste de Directeur Général.

Refonte de la charte graphique d'Escales Création : on fait peau neuve pour nos 20 ans !

Les CAE : entreprendre au sein d'un collectif

Qu'est-ce qu'une coopérative d'activité et d'emploi, une CAE ?

La CAE permet d'entreprendre sans être isolé.e : **gérer son activité en toute autonomie tout en faisant partie d'un collectif.**

C'est une entreprise coopérative qui propose un cadre juridique, économique, social et humain à toutes celles et ceux qui souhaitent créer, tester, développer puis pérenniser leur activité.

La CAE propose un statut d'entrepreneur.e salarié.e qui permet de percevoir un salaire généré à partir du chiffre d'affaires de l'activité, de bénéficier de la même couverture sociale qu'un.e salarié.e classique, tout en étant autonome dans l'exercice de son activité professionnelle.

En cela, la coopérative offre une alternative au statut de micro-entreprise : solution plus sécurisante et plus protectrice.

Une autre particularité est que l'entrepreneur.e devient associé.e : Il prend donc part aux décisions stratégiques de sa coopérative et peut s'investir, comme il l'entend, dans le développement global de son entreprise partagée.

Des services mutualisés d'Escale Création

Escale Création permet au porteur de projet de s'appuyer sur une équipe de professionnels et sur des services mutualisés lui permettant de se consacrer pleinement au lancement et au développement de son activité.

Escale Création permet de :

- Tester votre projet dans un cadre juridique adapté (Siret commun, RCP mutualisée...)
- S'appuyer sur un service administratif et comptable
- Accéder à un outil de gestion (logiciel Louty) et d'un intranet (La Boussole)
- Bénéficier d'un parcours d'accompagnement individuel et collectif
- Profiter d'un statut protecteur (CAPE et Entrepreneur-e Salarié-e)
- Rejoindre un réseau d'entrepreneur-e-s
- Utiliser les inscriptions/agréments détenus (Qualiopi, carte de vendeur non sédentaire, poinçon pour ouvrages en métaux précieux...)
- Accéder à des services complémentaires (hébergement en pépinière, programme LYVE, structure de services à la personne Pros Coop Chez Vous...)

Les chiffres clés des CAE en France



En 2021, on compte :

155 CAE en France

Dont 60 % en Scop (Société Coopérative et Participative), 30 % en Scic (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et 10 % en Coopérative loi de 1947

Un chiffre d'affaires total de plus de 260 millions d'euros cumulés

12 000 entrepreneur-es, dont :

Plus de 6 000 sont salarié-es (dont 3 500 sont également associé-es de leur coopérative)

Près de 5 500 porteur-es de projet en cours de test de leur activité dans le cadre d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), avant d'atteindre un chiffre d'affaires suffisant et stable permettant de signer un contrat d'entrepreneur salarié.

61 % des CAE sont multi-activités, c'est-à-dire qu'elles accueillent une grande diversité de métiers et notamment : services, commerce, artisanat, formation, bien-être...

Les autres sont spécialisées dans différents domaines : service à la personne, bâtiment, culture, numérique, communication, agriculture...

Les chiffres clés d'Escale Création



Escale Création en chiffres :

750 entrepreneur.e.s accompagné.e.s depuis son lancement
34 M€ de CA HT généré par les entrepreneur-e-s depuis 20 ans

Chiffres 2021 :

Plus de 150 personnes accompagnées
Dont 34 nouveaux entrants
3,6 M€ de CA HT générés par les entrepreneur-e-s

Près de 90 ateliers collectifs proposés en 2021 aux entrepreneur-e-s sur les thématiques entrepreneuriales suivantes : communication, développement commercial, marketing, relation clients, prix de ventes, prévisionnel, gestion comptable, RGPD, Qualiopi...

Escales Création et son réseau local :
Co'Hop : 1 dynamique de 6 CAE
sur la Métropole de Lyon
900 entrepreneur.e.s



L'équipe des permanent.e.s



Mickaël Chauvin

Directeur Général

Accompagnement – Développement partenarial

Cindy Lastres

Responsable Comptable

Pascale Delas-Berthault

Chargée d'accompagnement

Référente Communication – Relation Presse - RSE

Nesrine Zeggai

Comptable

Bérangère Coulomb

Chargée d'accueil

Olivier Favre

Chargé d'accompagnement

Référent Formation Professionnelle

La Gouvernance d'Escale Création



Le sociétariat

Pour les valeurs défendues par Escale Création, par attachement ou par simple volonté de participer à la réussite de l'entrepreneuriat coopératif, certain.e.s entrepreneur.e.s salarié.e.s, collectivité ou personnels administratifs, ont décidé de devenir associé.e.s de la CAE.

Conformément au principe : « une personne = une voix », les sociétaires détiennent chacun une partie du capital d'Escale Création et participent alors à la vie de l'entreprise, en prenant part aux principales décisions de gestion.

Au 1er janvier 2016, la loi ESS (LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire) est devenue effective. Pour bénéficier durablement de son statut, l'entrepreneur.e salarié.e a l'obligation de devenir associé de sa coopérative dans un délai de 3 ans.

Le sociétariat d'Escale Création est organisé en 4 collèges : Entrepreneur.e.s salarié.e.s, permanent.e.s de la coopérative, collectivités territoriales et groupements et partenaires et membres de soutien.

En Janvier 2022, la coopérative Escale Création s'est transformée en SCIC SA. Lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire, les associé.e.s ont constitué leur premier Conseil d'Administration et nommé le président de CA : Grégoire Bastide, fondateur de Luxaqua et le Directeur Général de la coopérative : Mickaël Chauvin.

La Gouvernance d'Escale Création



La Gouvernance

Les associé-e-s de la coopérative :

Ils-elles sont réuni-e-s à l'occasion des assemblées générales de notre SCIC SA et prennent part aux décisions et à la vie démocratique de notre coopérative. Ils-elles élisent leur Conseil d'Administration qui est mandaté pour définir les orientations stratégiques de la société.

Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration élu à l'occasion de la transformation en SCIC SA en janvier 2022, est composé de 10 administrateurs-rices réunissant 9 Entrepreneur-e-s Salarié-e-s et 1 membres de l'équipe d'accompagnants.

Il aura pour mission d'écrire la feuille de route stratégique de notre coopérative, nourrit par notre séminaire annuel d'automne et les groupes de travail qui en émergent.

Le Conseil d'Administration est animé par un-e Président-e du CA qui est nommé-e par celui-ci.

La Direction Générale :

Un-e Directeur-riche Général-e est également nommé-e par le Conseil d'Administration, il-elle dispose de la responsabilité opérationnelle et porte le mandat social de la société.

Autres espaces de concertation et de collaboration :

Notre schéma de gouvernance inclut l'organisation d'un séminaire annuel d'automne ouvert à toutes les parties prenantes de la coopérative et l'animation de groupes de travail qui approfondissent les sujets/projets prioritaires de notre entreprise partagée.

Définitions rapides / Mots clés

CAE

Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) constituent un concept original permettant à un porteur de projet de tester son activité en toute sécurité. L'originalité de la CAE est de lui offrir un statut "d'entrepreneur salarié" qui lui permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire définit le cadre général de fonctionnement d'une CAE. Le décret du 27 octobre 2015 précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des CAE. [Site de la Fédération des CAE](#)

CAPE

Le contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) permet, afin de créer, reprendre une entreprise ou créer une association, d'être accompagné durant le projet. Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide et de moyens matériels et financiers. En échange, le porteur de projet s'engage à suivre un programme de préparation à la création ou à la reprise et à la gestion d'entreprise.

Le Cape n'est pas un contrat de travail. [Site du service public](#)

ESS

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. [Site economie.gouv](#)

#ESS #CAPE #coopérative #alternativeMicroEntreprise #SCIC

#economiesociale #economielocale #developpementlocal

#entreprendre #entreprendreautrement #entrepreneursalarie

#gouvernancepartagee #entreprisepartagee #collectifdentrepreneurs

#intelligencecollective

Contact Direction :

Mickaël Chauvin
mchauvin@escalecreation.fr

Contact Communication :

Pascale Delas-Berthault
pberthault@escalecreation.fr

Escale Création
La Courseive d'Entreprises
7 rue Robert et Reynier
69190 SAINT-FONS
Téléphone : 04 78 70 14 69
www.escalecreation.com

SCIC SA à capital variable
RCS Lyon 480 127 414 – Siret 480 127 414 00013
APE 7022 Z – TVA Intracom. FR57 480 127 414

